

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE PLONEOUR LANVERN (29720)

Aménagement d'un parking entre le rue Yann Ar Goff et la rue René Le Berre

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. **Nom et adresse officiels de l'organisme :** Commune de PLONEOUR LANVERN
Personne responsable du marché : Monsieur Le Maire de PLONEOUR LANVERN.

2. **Procédure de passation :** Marché de travaux en procédure adaptée, article 27 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3. **Type de marché :** Travaux

4. **Classification CPV :** 45233140-2, 45231110-9, 45233252-0

5. **Objet du marché :** Aménagement d'un parking entre le rue Yann Ar Goff et la rue René Le Berre

6. **Caractéristiques principales :**
 Lot 1 : Terrassement - Voirie - Réseau Eaux Pluviales,

Durée du marché : 2 mois.

7. **Retrait du dossier :**

C.I.T. – Agence de Pont l'Abbé
Mr LE SOLLIEC Yann
5 Bis Rue Charles Le Bastard - BP 61008
29121 PONT-L'ABBE CEDEX
Tel. : 02 98 87 02 88

8. **Date limite de réception des offres :** le lundi 29 mai 2017 à 12h00

9. **Délai de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

10. **Unité monétaire du marché :** L'EURO

11. Conditions de remise des offres :

Les dossiers sont à envoyer sous double enveloppe, en envoi recommandé avec accusé de réception ou déposés contre récépissé à la Commune de PLONEOUR LANVERN, Place Charles De Gaulle, 29720 PLONEOUR LANVERN.

L'enveloppe extérieure portera la mention « Aménagement d'un parking entre la rue Yann Ar Goff et le rue René Le Berre ».

12. Renseignements et justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Les candidats joindront à l'appui de leurs offres, conformément aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics :

- 1 - La lettre de candidature (imprimé DC1).
- 2 - La déclaration du candidat (imprimé DC2) dûment complétée et signée.
- 3 - Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (Présentation d'une liste des travaux en cours d'exécution ou exécutés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- 4 - Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- 5 - Une déclaration sur l'honneur certifiant que le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir.
- 6 - Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat a satisfait à ses obligations en matière d'impôts, taxes et cotisations sociales (article 46 du CMP). L'attention du candidat est attirée sur le point suivant : le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve qu'il produise dans un délai de cinq jours les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.
- 7 - Les documents ou attestations figurant à l'article R324-4 du Code du travail.
- 8 - L'attestation sur l'honneur du candidat qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du Code du travail.
- 9 - Les attestations d'assurance en cours de validité.

13. Critères de jugements de l'offre :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-après avec leur pondération :

- Prix des prestations : **60 %**
- Valeur technique : **40 %** répartie comme suit :
 - ⤴ Organisation générale de chantier : 35%,
 - ⤴ Délai d'exécution des travaux : 35%,
 - ⤴ Performances en matière de protection de l'environnement : 15 %,
 - ⤴ Moyens matériels et humains affectés au chantier : 15 %.

14. Autres renseignements d'ordre technique :

C.I.T. – Agence de Pont l'Abbé
Mr LE SOLLIEC Yann
5 Bis Rue Charles Le Bastard - BP 61008
29121 PONT-L'ABBE CEDEX
Tel. : 02 98 87 02 88
Fax : 02 98 66 02 55

Autres renseignements d'ordre administratif :

Commune de PLONEOUR LANVERN
Mr Yves DERRIEN – DGS
Place Charles De Gaulle
29720 PLONEOUR LANVERN

Tel. : 02 98 82 66 00

15. Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Rennes, 3 contour de la Motte, 35000 RENNES, tel. 02 23 21 28 28.

16. Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional pour le règlement amiable des marchés publics, 6 quai Ceineray, 44000 NANTES, tel. 02 40 08 64 32.

17. Date d'envoi à la publication :

Le vendredi 05 mai 2016